

# **PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **COMMUNE DE BOUSSAY**

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/150 en date du 19 juillet 2013 une enquête publique est ouverte à la mairie de BOUSSAY, pendant une période de 32 jours du **19 août 2013** au **19 septembre 2013** inclus, portant sur la demande présentée par la SCEA LA LANDETTE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage porcin, en portant l'effectif à 2 590 animaux-équivalents porcs, situé à BOUSSAY - "La Landette".

Cet établissement est soumis à autorisation sous le numéro 2102-1 de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Hubert GRIMAUD, ingénieur production en centrale thermique en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine DESBORDES, Docteur en sciences et techniques de l'environnement en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de BOUSSAY, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| - lundi 19 août 2013        | de 9h00 à 12h00  |
| - vendredi 30 août 2013     | de 14h30 à 17h30 |
| - mercredi 4 septembre 2013 | de 9h30 à 12h30  |
| - samedi 14 septembre 2013  | de 9h00 à 12h00  |
| - jeudi 19 septembre 2013   | de 14h30 à 17h30 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de BOUSSAY aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de BOUSSAY.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de BOUSSAY pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SCEA LA LANDETTE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.